
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

Délibération N°2019/052
Date de convocation : 24 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévilillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :

| | | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Alexandre BASQUIN | Jean-Félix MACAREZ | Hubert DEJARDIN |
| Yannick HERBET | Virginie LE BERRIGAUD | Nathalie GAVE |
| Christian PAYEN | Pierre-Henri DUDANT | Laurent LOIGNON |
| Jean-Pierre THIEULEUX | Christian PECQUEUX | Thierry WALEMME (S) |
| Francis LEBLON | Dominique LAMOURET | Agnès BERANGER |
| Frédéric BRICOUT | Régine DHOLLANDE | Pierre LEVEQUE |
| Anne-Sophie MERY-DUEZ | Bernard POULAIN | Brigitte PRUVOT |
| Liliane RICHOMME | Francis STOCLET | Martine THUILLEZ |
| Alain GOETGHELUCK | Gilles PELLETIER | Bernard PLET |
| Jean-Claude GERARD | Jean-Marc GOSSART (S) | Bertrand LEFEBVRE |
| Jean-Louis CAUDRELIER | Karine ELOIR | Laurent COULON |
| Annie DORLOT | Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI |
| Serge SIMEON | Pascal FOULON | Janine TOURAINNE |
| Marc PLATEAU | Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART |
| Laurence RIBES | Michel GOUVART (S) | Didier BLEUSE |
| Daniel BLAIRON | Augustine NOIRMAIN | Daniel CATTIAUX |
| Véronique NICAISE | Maurice DEFAUX | Henri QUONIOU |
| Stéphane JUMEAUX | Pascal ROELS | Jean-Paul CAILLIEZ |
| Axelle DOERLER | Daniel FIEVET | Chantal WAYEMBERGE-MAILLY |

Membres excusés (4) :

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

Membres absents (5) :

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (11) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIoux à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Vente de terrains au profit de M. Grégory MARCAILLE

Monsieur le Président expose :

A été reçue, de la part de M. MARCAILLE Grégory, résidant 45 rue de la République à Ligny-en-Cambrésis, une proposition d'acquisition de terrains, propriétés de la CA2C, sur la commune de Ligny-en-Cambrésis.

Les terrains concernés se situent sur le lieu-dit « le Riot des morts » entre la rue Eugène Fievet et la rue de la République (ZK 61, 121, 144, 148, 149, 150, 151, 152, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 156, (plan joint en annexe).

Ces parcelles, d'une superficie de 4 Ha 36 a 20, ont été estimées par le services des domaines à 20 000 € HT avec une marge de négociation de 15%.

La proposition d'acquisition faite par M. MARCAILLE s'élève à 15 000 € HT (courrier joint).

Monsieur le Président précise :

Le site concerné est une ancienne décharge qui a été remblayée et qui ne pourra jamais accueillir de construction.

Le coût et le temps d'entretien de ce site reste une charge d'exploitation non négligeable pour l'agglomération.

M. MARCAILLE a pour projet de réaliser un accès à son terrain via la rue Eugène Fievet et de conserver naturel le site, l'arborer et y installer des animaux.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée d'accepter la proposition d'acquisition de ce terrain à M. MARCAILLE Grégory soit 15 000€ HT et d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette transaction

*Documents annexés : Courrier M. MARCAILLE Grégory
Extrait du plan cadastral*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 15 juillet 2019 et de la publication le
15 juillet 2019
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

MR & M^{me} Marcaille Grégory
45 rue de la république
59191 Ligny en Cambésis
06.03.89.13.29

A Ligny, le 22/05/19

REÇU 27 MAI 2019

Monsieur le Président de la communauté
d'agglomération de Caudebec -

Je me permet de vous écrire concernant votre terrain qui se situe rue Eugène Fievet à Ligny en Cambésis, étant propriétaire au 45 rue de la république, nous souhaiterions acquérir la totalité du terrain sauf les 2 parcelles constructibles, se situant tout juste derrière notre habitation, donnant dans la rue Eugène Fievet, cela nous permettrait de nous faire un passage pour améliorer notre quotidien -

C'est pour cela, monsieur le Président, nous souhaitons, vous faire une proposition de 15 000 € net vendeur -

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer monsieur le Président, nos salutations distinguées -

Mr Marcaille
Marcaille

Commune :
LIGNY EN CAMBRESIS (349)

N° d'ordre du document d'arpentage : 721 G
Document vérifié et numéroté le 20/07/2017
A Valenciennes PTGC
Par Geoffrey ROUSSELLE
Inspecteur des finances publiques
Signé

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques
Rue Raoul Follereau
B.P. 10439
59322 VALENCIENNES CEDEX
Téléphone : 0327146270
Fax : 0327146680
ptgc.nord-valenciennes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : ZK
Feuille(s) : 000 ZK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 20/07/2017
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par Benoît BRIFFAUT (2)
Réf. : P216183

Le 06/07/2017
CABINET CARON-BRIFAUT
GÉOMÈTRES EXPERTS D.P.L.G.
74 Boulevard de la Liberté
59100 CAMBRAI
Tél. 03 27 20 14 95
N° d'inscription 2017G200502

